



Brief juridique action

Module 7.4 - Le contrôle judiciaire

Indications liminaires - Ce module s'adresse aux abeilles qui ont prévu de faire une action S2/S3.

Au moment de ton défèrement, le.a Procureur.e peut décider de t'emmener en procès devant le tribunal correctionnel. Dans l'attente de ton procès, iel peut souhaiter ton placement sous contrôle judiciaire (CJ). La date de ton futur procès est donc connue mais dans l'attente, on estime que tu devras te soumettre à certaines obligations / interdictions afin que la Justice te mette en quelque sorte à l'épreuve et "garde un oeil sur toi". Encore une fois, nous avons du mal à savoir pourquoi certaines personnes sont placées sous CJ alors que d'autres non. La répétition d'actions semble favoriser un placement sous CJ.

I. Procédure

Lors de ton défèrement, le.a Procureur.e va t'informer qu'iel requiert ton placement sous CJ. Seulement, ce n'est pas à lui que revient la décision de te placer effectivement ou non sous CJ mais à un.e juge impartial.e et indépendant.e, le.a Juge des libertés et de la détention (JLD).

Après avoir vu le.a Procureur.e qui te notifie la date de ton procès, tu seras donc présenté.e à un.e JLD dans son bureau.

Au cours de cette audience non publique, le.a JLD te précisera les raisons de sa saisine et quelles sont les demandes du / de la Procureur.e de la République en ce qui concerne ton placement sous CJ.

Après avoir entendu tes observations et celle de ton avocat.e (commis.e d'office), le.a JLD prendra sa décision : suivre le.a Procureur.e et te placer sous CJ avec toutes ou certaines des interdictions / obligations requises ou bien refuser et te laisser repartir totalement libre.

II. Obligations et interdictions pouvant être imposées

Dans le cadre d'un placement sous CJ, tu vas être contraint.e de respecter certaines obligations ou interdictions, qui peuvent être de plusieurs ordres :

- Pointer au commissariat de police de façon hebdomadaire ou mensuelle pour démontrer que tu n'as pas fui ;
- t'interdire de te rendre à certaines manifestations, dans certains lieux voire dans une ville entière (ex : Paris) ;
- t'obliger à rester en France hexagonale et ne pas quitter le territoire jusqu'à l'audience ;
- Etc.

III. Modification des obligations

Si tu souhaites demander une modification de tes obligations, nous t'invitons à prendre contact avec le cercle juridique qui pourra te mettre en contact avec un.e avocat.e.

La demande de modification d'un CJ n'est pas une mesure compliquée mais l'intervention d'un.e avocat.e permet de savoir si ta demande a des chances d'aboutir ou non.

L'avocat.e dépose une requête auprès du Tribunal correctionnel, qui te convoque ensuite pour entendre tes demandes et ce qui justifie ta demande de modification.

Ex : tu as une interdiction de te rendre dans le 13ème arrondissement de Paris (lieu des faits qui te sont reprochés) mais tu dois t'y rendre dans le cadre de ton emploi. Tu pourras demander une levée de cette interdiction en présentant tes justificatifs.

IV. Conséquences en cas d'irrespect des obligations

Après ton placement sous CJ, tu es contraint.e de respecter ces obligations jusqu'à ton procès.

Si tu ne les respectes pas, tu prends le risque que le.a Procureur.e de la République :

- te le reproche au cours de l'audience à venir,
- renforce ton contrôle judiciaire avec des obligations plus lourdes (ex : pointer plus régulièrement au commissariat)
- De façon extrêmement exceptionnelle, à ce qu'il demande ton placement en détention provisoire.

Le placement en détention provisoire dans le cadre d'affaires de désobéissance civile non violente est très rare en France. Cependant, nous ne pouvons jamais prévoir à l'avance les évolutions / changements répressifs de la Justice.

C'est pourquoi, lorsque tu es placé.e sous CJ et que tu sais que tu ne pourras pas respecter tes obligations pour n'importe quelle raison, il est très important que tu en informe le cercle juridique qui te mettra en relation avec un.e avocat.e qui pourra te conseiller et détailler avec toi, selon ta situation, les risques que tu prends.